



Centre Hospitalier  
Rives de Seine

# Noël des enfants du personnel

Comme les années passées, les enfants du personnel du CHRDS recevront des chèques-cadeaux pour Noël, sous certaines conditions\*.

Dans le cadre du recensement des bénéficiaires, nous vous invitons à procéder à la mise à jour de votre dossier administratif\*\* en adressant une **copie de votre livret de famille et/ou un certificat de grossesse (pour les enfants à naître d'ici le 31 décembre 2024)**, soit par courrier interne, soit par mail :

- **Personnel non médical**, à la direction des ressources humaines

[drh-chrds@ch-rivesdeseine.fr](mailto:drh-chrds@ch-rivesdeseine.fr)

- **Personnel médical dont les sages-femmes**, à la direction des affaires médicales

[affaires-medicales@ch-rivesdeseine.fr](mailto:affaires-medicales@ch-rivesdeseine.fr)

**AVANT LE VENDREDI 11 OCTOBRE 2024  
DERNIER DÉLAI**

**\*Conditions d'obtention des chèques-cadeaux :**

- Vous devez être placé(e) en position d'activité
- Votre(vos) enfant(s) doit(vent) être âgé(s) de **moins de 15 ans au 1er janvier 2024** [né(s) après le 31 décembre 2008]

**\*\* Seuls sont concernés les professionnels qui n'ont pas transmis la copie de leur livret de famille et/ou un certificat de grossesse l'an dernier**

**ATTENTION - Ne sont pas éligibles aux chèques-cadeaux, les enfants :**

- des agents vacataires
- de ceux qui quitteront le CHRDS au 8 septembre 2024
- des professionnels recrutés après le 8 septembre 2024 (date-limite de commande des chèques-cadeaux).